

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 37 (2000)
Heft: 1450

Artikel: Agendas 21 en Suisse romande : l'agenda 21 de la Ville de Neuchâtel
Autor: Longet, René
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1026263>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'Agenda 21 de la Ville de Neuchâtel

Par René Longet, maire d'Onex (GE)

Associer pragmatisme et systématique des engagements. C'est ce qu'a entrepris la Ville de Neuchâtel dans le cadre de son programme de développement durable.

EN DATE DU 3 avril de cette année, le Conseil général de la Ville de Neuchâtel (législatif) évaluait, dans sa dernière séance avant les élections, le programme que lui avait soumis l'exécutif, le Conseil communal, en date du 15 mars «concernant les objectifs de l'Agenda 21 ainsi qu'une demande de crédit pour la réalisation de 21 actions concrètes en faveur du développement durable».

Ce titre qui peut sembler technocratique recouvre une première étape rondement menée, en moins d'un an. La volonté politique se construit à partir de celle des hommes. En l'occurrence, cet homme est Blaise Duport, qui a marqué, durant ses douze ans de mandat à l'exécutif neuchâtelois, sa ville de réalisations nombreuses. C'est bien à Blaise Duport que les Neuchâtelois doivent d'avoir été la première collectivité suisse à faire aboutir un Agenda 21.

Neuf mois pour faire naître un bouquet d'actions...

Première originalité, Neuchâtel a fait coup double, en s'associant les compétences conjointes d'un bureau spécialisé en sciences de l'environnement (Biol Conseils) et d'une ONG qui avait à son actif en particulier un mandat pionnier à Genève (la SPE). Première étape, donc: un mandat d'accompagnement.

Deuxième étape: la création de deux groupes d'accompagnement, l'un représentatif des différents secteurs de l'administration, l'autre de la société civile et du canton (syndicats, chambre de commerce, ATE, Université, délégué aux étrangers...). Le développement durable exige la confrontation et la coopération de tous les milieux concernés. A eux seuls, les deux groupes ont suggéré plus de cent propositions d'action. Au cours

de cinq séances, ils ont pu suivre l'évolution du mandat, corriger les constats, compléter, réagir, proposer.

Neuf mois plus tard, le programme était sous toit: un rapport que l'exécutif a pu faire sien, qui rappelle les enjeux et exigences du développement durable, qui fournit un état de situation (sans prétendre être une étude de compatibilité avec les exigences du développement durable, ni une analyse de politique publique – c'est un résumé des enjeux et réalisations en la matière).

Le rapport validé par le Conseil général

Certes, à quelques jours des élections, l'unanimité était difficile à obtenir, et les élus d'une autre couleur que celle de Blaise Duport pointaient du doigt les risques de perte de légitimité du Conseil communal si l'on devait donner trop de poids au Forum de l'Agenda 21, oubliant que le développement durable exige une participation large. Cette dernière n'enlève aucun pouvoir aux élus, mais au contraire les éclaire et les met mieux en phase avec les besoins du terrain.

Quelles orientations pour la Ville ?

Outre le rappel du cadre de références et ce tableau de situation, le rapport contient trois types de propositions:

- des objectifs pour la ville
- un ensemble de moyens et de structures pour garantir un suivi
- 21 actions exemplaires.

Si les objectifs permettent de concrétiser pour la collectivité neuchâteloise les engagements généraux du développement durable, la clé du dispositif est la création d'un poste de délégué à l'Agenda 21. Ce poste garantit que le programme trouvera un répondant qui le fasse vivre. Le travail de coordination au sein de l'administration avance bien; reste à créer, une fois les nouvelles autorités exécutives issues des élections (deux conseillers nouveaux sur les cinq ont été élus en mai) bien rodées, le Forum de l'Agenda 21, qui poursuivra la dynamique tissée au cours de la phase d'étude, entre l'administration d'une part, la société civile d'autre part.

Pas plus à Neuchâtel qu'ailleurs, les actions concrètes doivent devenir des arbres qui cachent la forêt des engagements fondamentaux d'aller vers le développement durable. Il est indispensable, au-delà du premier bouquet d'actions, de définir des indicateurs, de retenir des cibles chiffrées dans les divers secteurs du développement durable, sous peine de tomber dans le ponctuel, voire l'anecdotique.

Il faut donc bien comprendre le rôle et la fonction des actions, qui est d'illustrer, d'entraîner la réorientation d'ensemble qui reste le véritable enjeu. Parmi les 21 actions, certaines sont déjà en cours, et il s'agit de les développer, et de renforcer le fil conducteur qui les réunit. D'autres sont nouvelles. Certaines sont du seul ressort de l'administration, mais la plupart, conformément au principe de participation constitutif du développement durable, sont ancrées dans un partenariat avec la société civile.

Citons dans le secteur environnement: écologie au bureau, énergie et transport dans l'administration, mobilité durable, déchets et école, plate-forme pour les PME en matière de management environnemental, certification des forêts, «un arbre pour chaque naissance», etc. Dans le secteur économique et social, on notera une politique d'achats conforme au développement durable, le tourisme durable, l'aide sociale, l'intégration des étrangers, le soutien aux acteurs associatifs, l'aide au développement, l'action pour les personnes âgées, ou encore la politique du logement et la promotion de la santé.

Enfin, le côté institutionnel est illustré par des actions relatives à la gestion de l'emploi public, la coopération intercommunale, une meilleure communication et un meilleur interface entre les habitants et les autorités.

A juste titre, l'exemple de Neuchâtel est souvent cité. C'est que Neuchâtel, fidèle à sa vocation, a choisi de marier pragmatisme et systématique. Et aux critiques l'on répondra que tout est dans le processus d'amélioration continue qui fonde l'idée de l'Agenda 21! Souhaitons que la volonté politique qui a fait naître l'Agenda 21 neuchâtelois, qui exprime bien l'esprit du lieu, ne faiblira pas. ■